

Procédure civile avec TD Rattrapages 2012-2013

Cas pratiques :

1. Monsieur DURDOREILLE a été assigné par la société QUINEREDOUTERIEEN devant le TI de Versailles. Il s'agit d'une affaire de loyers impayés. Des conclusions sur cette question ont été échangées et l'ensemble des pièces. Au jour de l'audience, devant le juge, Monsieur DURDOREILL invoquant l'oralité de la procédure commence par faire valoir qu'il vit et demeure à Paris. La société explique qu'il est trop tard pour invoquer un tel moyen, qu'en pensez-vous ?
2. Un propriétaire d'un immeuble se voit assigner par son voisin devant le tribunal afin de nommer un expert celui-ci prétend que le bâtiment peut s'effondrer sur son terrain. Il veut s'opposer à la demande formée en expertise. Il vous interroge sur ses chances de succès.
3. Un ami vous demande de bien vouloir lui décrire quels sont les éléments essentiels devant figurer dans une assignation. Pouvez-vous lui expliquer ?